



Rapport mensuel des produits et sous-produits du lait

S'il vous plaît, veuillez remplir et nous retourner ce questionnaire par courrier ou télécopieur (613-951-3868) au plus tard le 10^e jour du mois. Merci de votre coopération. Si vous avez des questions sur cette enquête, n'hésitez pas à téléphoner sans frais au 1-800-465-1991.



Ces renseignements serviront à produire des statistiques sur des produits laitiers.

Pour vous aider à répondre aux questions, consultez les **directives** au verso.

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Loi révisée du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check here.

Rapport pour le mois de:

Si nécessaire faites les changements/corrections directement sur l'étiquette. CONFIDENTIEL (une fois rempli).		Production (pour le mois complet)		Stocks (à la fin du mois)	
BEURRE ET HUILE DE BEURRE					
Beurre	100	kg	300	kg	
Beurre de lactosérum	101	kg	301	kg	
Huile de beurre et ghee	102	kg	302	kg	
CHEDDAR					
TOTAL CHEDDAR: (toutes grosseurs y compris celui utilisé pour faire du fromage fondu)	103	kg	303	kg	
Parmi le total, combien est du:					
Cheddar doux			304	kg	
Cheddar mi-fort			305	kg	
Cheddar fort			306	kg	
MOZZARELLA					
Américain régulier (27-28% M.G.)	131	kg	331	kg	
Américain léger (17-20% M.G.)	132	kg	332	kg	
Italien régulier (22-24% M.G.)	133	kg	333	kg	
Italien léger (15% M.G.)	134	kg	334	kg	
Autre mozzarella	130	kg	330	kg	
FROMAGES AUTRES QUE LE CHEDDAR ET MOZZARELLA					
TOTAL DES AUTRES VARIÉTÉS	109	kg	309	kg	
(spécifiez les principales variétés)					
.....		kg			
.....		kg			
.....		kg			
.....		kg			
.....		kg			
.....		kg			
FROMAGE FONDU					
COTTAGE (à grains et à la crème)	155	kg	355	kg	
YOGOURT (ne pas inclure les fruits ou additifs)	168	kg			
CRÈME SURE (régulière et légère)	169	kg			
.....	186	L			
PRODUITS CONCENTRÉS					
Lait concentré (lait entier évaporé)	156	kg	356	kg	
Lait concentré sucré (lait entier condensé)	157	kg	357	kg	
Lait écrémé concentré (lait écrémé évaporé)	158	kg	358	kg	
Lait concentré sucré écrémé (lait écrémé condensé)	159	kg	359	kg	
Lait partiellement écrémé concentré (2%) (lait évaporé partiellement écrémé (2%))	160	kg	360	kg	
Poudre de lait écrémé (instantanée incluse)	162	kg	362	kg	
Poudre de lait	164	kg	364	kg	
Poudre de babeure	165	kg	365	kg	
Poudre de lactosérum	166	kg	366	kg	
Autres (spécifiez):		kg		kg	
PRODUITS CONGELÉS					
		Production préparation		Production congelé	
Crème glacée molle (plus de 5% M.G.)	172	L	372	L	
Crème glacée dure (plus de 5% M.G.)	173	L	373	L	
Préparation pour yogourt glacé mou	175	L			
Préparation pour yogourt glacé dur	176	L			
Préparation pour lait glacé (moins de 5% M.G.)	177	L			
Préparation pour lait frappé	178	L			
Sorbet			179	L	
Glaces à l'eau			180	L	
Autres (spécifiez):		L		L	
Date:	Signature:		Téléphone:		

BUT DE L'ENQUÊTE

Le but de cette enquête est de produire des statistiques mensuelles sur la production et les stocks de plusieurs produits laitiers. L'information est gardée CONFIDENTIELLE et regroupée avec d'autres afin de fournir des statistiques utiles aux offices de commercialisation du lait, aux associations de fermiers et transformateurs, et aux agences gouvernementales.

DIRECTIVES

Inclure la production pour le mois civil ENTIER. Ne pas inclure le beurre remalaxé, le lait et la crème de transformation.

Les stocks doivent être fait et déclaré à la fermeture des affaires le DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS. Inclure tous les stocks manufacturiers appartenant en propre qui sont entreposés dans vos salles d'entreposage, étagères, presses, dans un entrepôt loué, un entrepôt public, un poste de classement ou prêts à être expédiés. Ne pas inclure les stocks détenus pour le compte de la Commission canadienne du lait.

BEURRE: Inclure le beurre salé, non-salé, fouetté, léger, de culture, doux, réduit en calories et tartinée laitière. Le beurre remalaxé et la crème de transformation NE doivent pas être considérée comme du beurre.

CHEDDAR TOTAL: Inclure toutes grosseurs: en bloc, caillé brassé, en grains et le cheddar utilisé dans la fabrication du fromage fondu.

CHEDDAR DOUX: Inclure les stocks de cheddar frais mis au commerce moins de 3 mois après sa fabrication ou fabriqué, vendu et étiqueté comme "Fromage cheddar doux".

CHEDDAR MOYEN: Inclure les stocks de cheddar vieilli de 3 à 9 mois ou fabriqué, vendu et étiqueté comme "Fromage cheddar mi-fort".

CHEDDAR VIEILL/FORT: Inclure les stocks de cheddar vieilli pour plus de 9 mois ou fabriqué, vendu et étiqueté comme "Fromage cheddar vieilli ou fort".

FROMAGE FONDU: Inclure le fromage fondu, la préparation de fromage fondu, le fromage fondu à tartiner fabriqués à partir du cheddar ou d'autres fromages.

PIZZA: Déclarez les fromages, autres que mozzarella, qui peuvent servir à garnir les pizzas sous "Fromages autres que le cheddar et mozzarella".

FROMAGE EN GRAINS: Déclarez les fromages en grains autres que cheddar sous "Fromages autres que le cheddar et mozzarella".

NOTA: Terminologie obtenues du "Cahier de Terminologie, Industrie Laitière", Direction de la Terminologie, Bureau des Traductions, Secrétariat d'Etat, mars 1995, 2e Édition et du Conseil national de l'industrie laitière.

LES RÉSIDENTS DE TERRE-NEUVE, S'IL-VOUS-PLAÎT PRENDRE NOTE:

Pour éviter qu'il y ait répétition dans les demandes, la présente enquête est menée en vertu d'un accord de collaboration prévoyant la collecte et le partage des renseignements avec le Ministère de la forêt et de l'agriculture de Terre-Neuve. Si vous vous opposez au partage des renseignements avec la partie susmentionné, veuillez nous le faire savoir dans une lettre que vous enverrez, en même temps que votre questionnaire rempli, dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Conservez une copie pour vos dossiers.

COMMENTAIRES: _____
